

COMMUNE DU POET

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 12 octobre 2021

Séance Ordinaire 18 heures 30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 13 - Présents : 12 - Votants : 13

Date de convocation : **mardi 05 octobre 2021**

LE 12 octobre 2021 le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, à la MAIRIE, sous la présidence de TROCCHI Jean-marie, Maire.

PRESENTS : Jean-Marie TROCCHI, Bernard NEAU, Claude JIMENEZ, Agnès REY, Jean-Pierre PELLEGRINI, Bruno BAILLON, Alain MONTAY, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Jean-Hubert FERRET, Marie-Anne GUICHARD, Michelle JOLIVET, Jean-Christophe SIMON

REPRESENTES : **Audrey RESSEGAIRE**

ABSENTS :

Secrétaires de séance : Jean-Pierre PELLEGRINI

Délibérations du conseil:

DE 2021 64- action en justice à l'encontre de M. PARET à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à intenter au nom de la Commune devant le Tribunal Judiciaire de Gap une action à l'encontre de Monsieur Christophe PARET et lui donner tout pouvoir pour ce faire ;
- **DESIGNE** la SELARL ROUANET AVOCATS, agissant en la personne de Maître Yann ROUANET, avocat au barreau de Gap, à l'effet de représenter et défendre les intérêts de la Commune dans cette instance ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler sur le budget les frais et honoraires afférents ;

DE 2021 65- Adoption du rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable 2020 à l'unanimité :

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site <http://www.services.eaufrance.fr/> et sur le site de la commune
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

DE 2021 66- Adoption du rapport sur l'assainissement 2020 à l'unanimité :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr et sur le site de la commune
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

DE 2021 67- Vote de crédits supplémentaires n°1 - Budget principal Le Poet à 12 voix « pour » et 1 « abstention » :

- **APPROUVE** les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60636	Vêtements de travail	200.00	
6068	Autres matières et fournitures	-10000.00	
6135	Locations mobilières	8100.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-850.00	
615231	Entretien, réparations voiries	-1000.00	
6184	Versements à des organismes de formation	250.00	
6228	Divers	4800.00	
6231	Annonces et insertions	2500.00	
6232	Fêtes et cérémonies	-4000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2111	Terrains nus	15500.00	
2313 - 51	Constructions	-4000.00	
2313 - 62	Constructions	-1000.00	
2313 - 67	Constructions	-5000.00	
2315 - 12	Installat°, matériel et outillage techni	-5500.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

DE 2021 68- Vote de crédits supplémentaires n°2- eau à l'unanimité :

- **APPROUVE** les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6135	Locations mobilières	-5000.00	
61523	Entretien, réparations réseaux	5000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21531 - 60	Réseaux d'adduction d'eau	5000.00	
2315 - 62	Installat°, matériel et outillage techni	-5000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

DE 2021 69- Vente d'une parcelle de terrain à M. POURCHI à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à vendre une parcelle de 74 m2 du domaine privé de la commune à M. Lecomte pour un prix de 30€ le m2

DE 2021 70- Tarif de l'eau à compter de 2022 à l'unanimité :

- **FIXE** pour l'eau potable et l'assainissement les tarifs suivants :

		Tarifs
Abonnements	Abonnement annuel eau potable Abonnement annuel assainissement	45€ 40€
Eau et assainissement Consommation	Pour un abonnement : Eau potable 1 à 120m3 Eau potable > 120m3 Pour deux abonnements : Eau potable 1 à 240m3 Eau potable > à 240m3 Pour 3 abonnements : Eau potable de 1 à 360m3 Eau potable > à 360m3 Eau potable usage agricole m3 Eau potable usage industriel m3 Eau usée industriel m3 Pour un abonnement : Eau usée Eau usée > 120m3	 1.10€ 1.15€ 1.10€ 1.15€ 1.10€ 1.15€ 0.70€ le m3 0.70€ le m3 1.15€ le m3 1.10 € le m3 1.15 € le m3

	<p>Pour deux abonnements : Eau usée 1.10€ le m3 Eau usée > 240m3 1.15€ le m3</p> <p>Pour 3 abonnements : Eau usée 1.10€ le m3 Eau usée > 360m3 1.15€ le m3</p> <p>Forfait pour un agriculteur avec un seul compteur maison et activité : 1 à 2 p : 60m3 3 à 4p : 120m3 + de 4 p : 150m3</p> <p>Compteur détérioré par le gel (non protégé) 100€ Retrait/fermeture compteur sur demande 150€ Repose compteur suite à retrait forfait 150€ Pose compteur nouvel habitation Coût réel engagé par la commune</p>	
Taxes	<p>Agence de l'eau – redevance pollution Agence de l'eau – modernisation des réseaux de collecte Agence de l'eau – prélèvement à la source</p>	<p>Fixé par l'agence de l'eau Fixé par l'agence de l'eau 0.071€ le m3</p>

DE 2021 71- Approbation de la modification n°1 du PLU à 12 voix pour et 1 abstention

:

- Décide d'approuver la modification n° 1 du PLU telle qu'elle est annexée à la présente,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- Indique que le dossier du PLU est tenu à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures d'ouverture habituel d'ouverture,
- Indique que conformément à l'article R 153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera, l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La délibération accompagnée du dossier de PLU approuvé est consultable sur le site ou sur demande en mairie, sera transmise en préfecture au titre du contrôle de légalité,

DE 2021 72- Bon d'achat pour le personnel à l'unanimité :

- **RENOUVELLE** la délivrance de bons d'achat sous forme de carte cadeau aux personnels à hauteur de 50€ et à hauteur de 50€ pour les enfants du personnel jusqu'à 12 ans à l'occasion des fêtes de Noël 2021
- **AUTORISE** M. le Maire à les faire établir auprès de l'hypermarché SUPER U des bons d'achats.

DE 2021 73- Tarif des locations et régies 2022 à l'unanimité :

- **FIXE LES TARIFS A APPLIQUER A PARTIR DU 1er JANVIER 2022 à l'unanimité :**

CIMETIERE COLUMBARIUM	Concession 3mX2m=6m ² Niche	440.00€ 440.00€
MATÉRIEL	1Table et 2bancs	5.00€ le lot
CANTINE	TICKET ENFANT REPAS PENALITE	4.20€ 10€
GARDERIE		
<i>TARIFS SUSCEPTIBLES D'ETRE REVISES AVANT LA RENTREE DES CLASSES</i>	TICKET JOURNALIER CARTE MENSUELLE CARTE TRIMESTRIELLE	3.00€ 30.00€ 60.00€
PISCINE	TICKET journalier ENFANT TICKET Journalier ADULTE CARTE mensuelle ENFANT CARTE mensuelle ADULTE CARTE 10 entrées ENFANT CARTE 10 entrées ADULTE Tarif groupe école extérieure la séance	1.50€ 2.70€ 10.00€ 18.00€ 11.00€ 22.00€ 24€
IMPRESSIONS, PHOTOCOPIES ET DIVERS	A4 noir A3 noir A4 couleur A3 couleur	0.20€ 0.40€ 0.40€ 0.80€

	Fax la feuille Plastifier un document A4 Plastifier un document A3 Plastifier un document A5 Reliure d'un document 45 pages Reliure d'un document 95 pages Reliure d'un document 145 pages E mail	0.40€ 2.00€ 3.00€ 1.00€ 3.00€ 4.00€ 5.00€ 0.20€
BIBLIOTHEQUE	Moins de 18 ans, chômeur, étudiant, bénéficiaire du RSA, bénévoles Carte annuelle adulte individuelle Carte annuelle familiale Carte perdue	gratuit 7€ 12€ 4€
Salle du conseil municipal		75€ la demi journée et 100€ la journée
LOCATION SALLE DES FÊTES	Du 16 mars au 15 octobre : <ul style="list-style-type: none"> • Particulier habitant la commune • Particulier hors commune • Association de la Commune • Association hors commune Du 16 octobre au 15 mars : <ul style="list-style-type: none"> • Particulier habitant la commune • Particulier hors commune • Association de la Commune • Association hors commune Caution toute période Forfait ménage	120€ 150€ Gratuit 150€ 180€ 200€ Gratuit 200€ 450€ 150€

SALLE DE REUNION RUE DU FOURNIL		<ul style="list-style-type: none"> • 25€ / demi journée si l'activité est lucrative ou entreprise • gratuit pour les associations
STADE	Du 16 mars au 15 octobre : <ul style="list-style-type: none"> • Particulier et Association de la commune • Particulier et association hors commune Non accessible en hiver sauf convention spécifique <ul style="list-style-type: none"> • La séance d'entraînement du Football club 	Gratuit 80€ 30€
BOULODROME <i>Réservé aux Associations</i>	Du 16 mars au 15 octobre : <ul style="list-style-type: none"> • Association de la commune • Association hors commune Non accessible en hiver	Gratuit 80€

DE 2021 74- Plan pluriannuel du service de l'eau 2022-2025 à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme ci-dessus pluriannuel des projets des travaux à réaliser sur l'eau et l'assainissement

Travaux envisagés	Année	Montant
Réservoir intermédiaire des concis	2023/2024	350 000,00
Traitement de Beaume Véran	2021/2022	60 000,00
Travaux de rénovation des ouvrages	2022/2023	108 000,00
Télé alerte	2021/2022	44 000,00
Réparation urgente concis	2021/2022	16 000,00
Station lit épuration	2023/2024	40 000,00
Changement des compteurs	2022/2023	35 000,00
Réparations diverses et recherches	2022/2025	15 000,00
Chemin de grange neuve	2022/2023	60 000,00
Champ fleuri	2023/2024	100 000,00

DE 2021 75- Convention de bibliothèque numérique avec la BDP à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat avec le département des Hautes Alpes
- **AUTORISE** le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à régler les frais s'y afférent

DE 2021 76- Subvention réservoir des concis à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement comme exposé ci-dessus pour les travaux de création d'un bassin et de traitement des eaux de Beaume Véran sur le réseau d'eau potable.
- **AUTORISE** le Maire à demander les subventions au Département, à l'Agence de l'eau et à la DETR à hauteur de 70% et à signer les documents s'y afférent.

DE 2021 77- Convention natation avec la piscine de Laragne à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Mairie de Laragne pour l'enseignement de la natation.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater la somme de 40€ par élève pour le paiement des séances de la piscine.

DE 2021 78- Détermination du nombre d'adjoints à 7 voix "pour" et 5 "abstentions" :

- **DECIDE** d'élire quatre adjoints (4)

DE 2021 79- Avis sur ouverture de canteperdrix les dimanches de décembre 2022 à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à la demande de dérogation à la règle du repos dominical pour l'entreprise Canteperdrix pour les samedis et dimanches de décembre 2022 suivants :
 - Samedi 26 novembre et Dimanche 27 novembre 2022
 - Samedi 3 décembre et Dimanche 4 décembre 2022
 - Samedi 10 décembre et Dimanche 11 décembre 2022
 - Samedi 17 décembre et Dimanche 18 décembre 2022

La séance est levée à 20h57

LE MAIRE

Jean-Marie TROCCHI

